

CFTC - Confédération Française des Travailleurs Chrétiens



La Confédération française des travailleurs chrétiens est un syndicat de salariés français se référant lors de sa fondation en 1919 à la doctrine sociale de l'Église (DSE). Depuis 1947, elle s'inspire de la morale sociale chrétienne qui se réfère à la DSE. Lors du congrès confédéral de novembre 1964, une rupture est intervenue entre l'aile gauche du mouvement, influencée par le marxisme, favorable à la lutte des classes, et ceux qui restaient attachés aux valeurs chrétiennes. Les minoritaires décidèrent de maintenir la CFTC d'inspiration chrétienne alors que les majoritaires donnèrent le nom de Confédération française démocratique du travail à la structure issue de la transformation. Il s'est ensuivi une longue et complexe bataille juridique. La justice finit par reconnaître que l'on ne pouvait pas qualifier de scission l'attitude de la minorité puisqu'elle continuait l'esprit et les valeurs chrétiennes de la grande CFTC. Sur un plan matériel, la loi de la majorité permit à la CFDT de récupérer la quasi-totalité du patrimoine de l'ancienne CFTC.

Les Fondamentaux.

La CFTC favorise la négociation, la discussion, jusqu'à la médiation avant toute action plus revendicative. Pour cette organisation, la grève n'est que l'ultime solution lorsque tous les autres moyens n'ont pas donné satisfaction.

Parmi ses chevaux de bataille, la CFTC insiste sur le fait que **la vie ne se limite pas au travail**. Cette valeur est et a été à la base de nombreux combats, de la mise en place des allocations familiales par exemple jusqu'à la défense du repos dominical en tant que journée commune à la plupart des citoyens pour la vie de famille, les loisirs, le sport, l'engagement bénévole, etc. Pour la CFTC, **la société ne doit pas se limiter à la consommation**.

La CFTC veut **mettre le travailleur au centre de sa vie**, le rendant **acteur au maximum de ses choix et de son avenir** lorsque cela est possible. Pour ce faire, elle préconise que les parcours soient sécurisés pour que chacun puisse vraiment faire des choix, sans subir une situation ou un système. Dans le même ordre d'idées, **l'organisation syndicale laisse une grande liberté aux syndicats qui la composent**, conscients qu'ils sont plus au fait de la réalité pour défendre sur le terrain les travailleurs. C'est ce qu'elle appelle le principe de « subsidiarité ». Cela ne l'empêche pas de rappeler à l'ordre, voire de mettre sous tutelle certaines organisations.

La CFTC s'affirme indépendante de tout parti et de toute organisation. Pour elle, la référence au christianisme s'entend comme attachement à la doctrine sociale chrétienne (solidarité, fraternité, justice sociale...), pas comme une identité confessionnelle. Les adhérents ne sont pas forcément chrétiens mais se retrouvent dans les valeurs prônées par la CFTC.



La **CFTC** a été reconnue « **représentative** » par un décret interministériel de 1966, au même titre que la **CFDT**, la **CFE-CGC**, la **CGT** et la **CGT-FO** au titre de la **présomption irréfragable**. Après la fin de celle-ci (par la loi du 20 août 2008 qui a mis fin à cette situation en introduisant de nouveaux critères de **représentativité syndicale**), elle a conservé sa représentativité ayant rempli les nouveaux critères lors des élections professionnelles.

Avec la **CFDT**, l'**UNSA** et la **CFE-CGC**, elle constitue le « **pôle réformiste** » des centrales syndicales françaises.

Carte d'identité

Confédération française des travailleurs chrétiens



Syndicat
CFTC
La Vie à Défendre
La Vie à défendre

Histoire

Fondation 1919 (1^{re} fondation)
1964 (2^{de} fondation)

Cadre

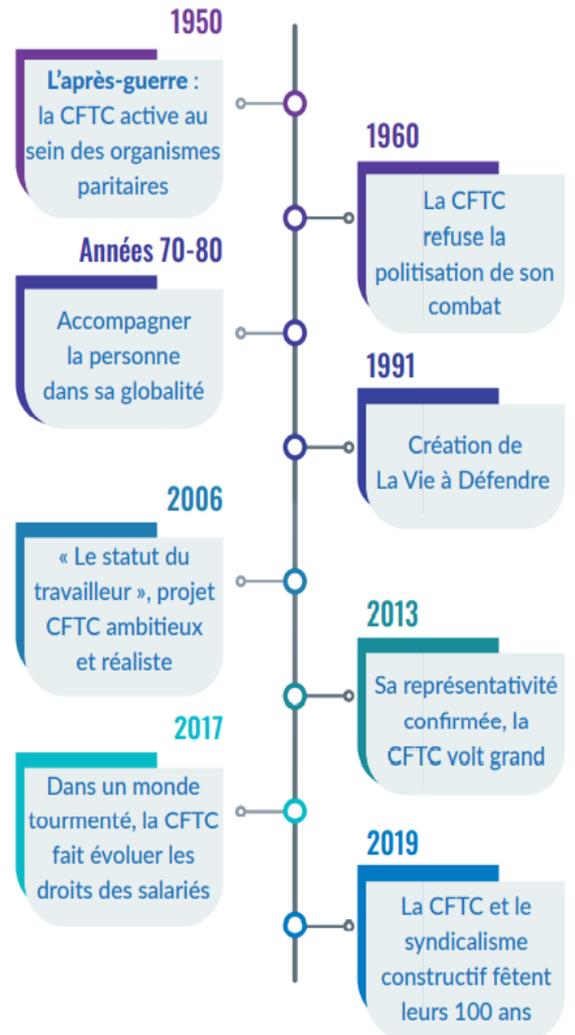
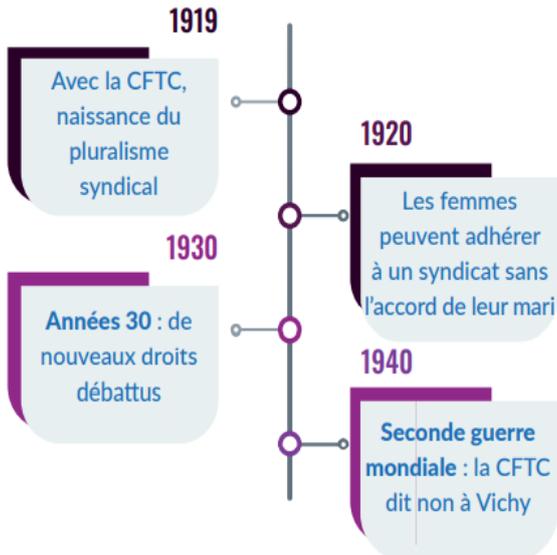
Zone d'activité  France
Type Confédération syndicale
Siège social 45, rue de la Procession
75739 Paris Cedex 15
Pays  France ✎

Organisation

Membres 140 000 adhérents
Fondateur Gaston Tessier, Jules Zirnheld
Président Cyril Chabanier (d) (depuis 2019) ✎
Secrétaire général Éric Heitz (d) (depuis 2019) ✎
Affiliation Confédération européenne des syndicats
Représentativité Représentative au niveau national
Site web www.cftc.fr ✎

CFTC : Des valeurs, une HISTOIRE

Respect de la dignité de chaque personne et du bien commun



2019 - LE SYNDICALISME DE CONSTRUCTION SOCIALE AU SERVICE DES PERSONNES

Concertation dans le cadre du plan d'action gouvernemental en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Convaincue que tout travailleur, qu'il soit handicapé ou valide, est avant tout une personne qui a droit au respect de sa dignité, la CFTC attache une importance particulière à la situation des personnes handicapées.

Au cours de la grande concertation, la CFTC a ainsi soutenu une série de mesures destinées à favoriser l'emploi des travailleurs handicapés, et qui entreront en vigueur le 1er janvier 2020 : le maintien du taux d'emploi obligatoire à 6 % de l'effectif salarié ; la priorité donnée au travail en milieu ordinaire ; des accords agréés limités dans le temps...

Négociation pour les démissionnaires

En vue de faciliter les mobilités professionnelles choisies, la CFTC est favorable à l'indemnisation chômage des démissionnaires ayant un projet de reconversion professionnelle. Grâce à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ils bénéficieront des mêmes garanties (montant et durée de l'indemnisation) que les autres allocataires.

La CFTC a été force de proposition pour ouvrir ce nouveau droit au plus grand nombre de salariés, prendre en compte les différentes expériences, et sécuriser les différentes étapes, notamment l'entretien avec Pôle emploi avant la démission.

Concertation pour le développement de l'apprentissage

Tout au long de cette concertation, la délégation CFTC a mis en avant une série de propositions concrètes et opérationnelles visant à accroître l'attractivité de l'apprentissage. Certaines des propositions de la CFTC ont été reprises dans le rapport final puis dans le texte de loi :

- La formation des maîtres d'apprentissage et la valorisation de leur engagement
- Mise en place d'une aide nationale en matière d'hébergement et de transport (aide au permis de conduire de 500 euros pour les apprentis d'au moins 18 ans)
- Accompagnement personnalisé des apprentis pour limiter les ruptures de contrat
- Mise en place des campus des métiers

2017 - REPRÉSENTATIVE ET ENGAGÉE DANS LA RÉFORME !

Dans le cadre de la réforme de la représentativité syndicale issue de la loi du 20 août 2008, l'audience des organisations syndicales a été mesurée au niveau national et interprofessionnel, pour la deuxième fois. Avec une audience nationale de 9,49 % et 497 361 voix, la CFTC progresse par rapport au premier cycle (2009 -2012). Elle prouve ainsi son ancrage dans le paysage syndical français et elle continue à peser dans toutes les négociations.

L'année a été également marquée par la réforme du Code du travail. Durant la période de concertation qui a précédé la rédaction des ordonnances, la CFTC a défendu des propositions tenant compte des évolutions en cours dans le monde du travail. Certaines ont été entendues et figurent dans le texte final : le maintien de la possibilité de recourir au mandatement pour préserver la mission de négociation des organisations syndicales, la préservation de l'ensemble des attributions des instances qui fusionnent pour donner le CSE, l'inscription dans le texte de la notion de « liberté fondamentale », plus large que les limites antérieurement fixées (discrimination, harcèlement), en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Enfin, sur le plan interne, la CFTC a procédé à une réorganisation géographique : les structures régionales ont dû fusionner pour s'adapter à la réforme administrative. Un chantier complexe qui, s'achèvera en 2018 par la fusion entre les unions régionales Auvergne et Rhône-Alpes. La CFTC peut ainsi compter sur un mouvement réorganisé, plus solide, pour mieux défendre les salariés.

2016 - DANS UN MONDE EN BOULEVERSEMENT, LA CFTC FAIT ÉVOLUER LES DROITS DES SALARIÉS

A travers le débat sur la loi Travail, la CFTC prône un dialogue social au plus près des salariés. Elle défend la négociation dans l'entreprise et oeuvre au renforcement des branches. La CFTC a permis de développer le Compte Personnel d'Activité, le droit à la déconnexion ou encore l'accompagnement des jeunes à la recherche de leur premier emploi.

2013 - LA CFTC VOIT GRAND

La CFTC confirme sa place importante sur l'échiquier syndical. La mesure de l'audience syndicale met en lumière le poids de la CFTC : 10,62 % sur l'ensemble des cinq organisations représentatives au niveau national ! La loi du 20 août 2008 a modifié les règles de représentativité syndicale. Elle a supprimé la représentativité irréfragable et a institué de nouveaux critères de représentativité pour les organisations syndicales (OS) de salariés. Désormais, la représentativité des OS est reconnue sur la base de critères adaptés aux niveaux de l'entreprise, de la branche et de l'interprofessionnel. Le critère de l'audience est la clé de voûte de la représentativité syndicale. Au niveau national et interprofessionnel, comme au niveau d'une branche professionnelle, une OS doit recueillir au moins 8 % des suffrages exprimés pour être représentative et donc pouvoir signer des accords collectifs. La mesure de l'audience résulte de l'agrégation des résultats des OS aux élections professionnelles sur un cycle de quatre ans. La représentativité de la CFTC dans chaque branche et au niveau interprofessionnel est donc évaluée tous les quatre ans.

2006 - LE STATUT DU TRAVAILLEUR : RÉALISTE ET AMBITIEUX POUR CHAQUE PERSONNE

La CFTC a un projet de société pour sécuriser les parcours de vie : le statut du travailleur. Sur les différentes étapes qui jalonnent la vie professionnelle, la CFTC a examiné les risques de ruptures et envisagé des mesures qui pourraient soit les éviter, soit permettre de rebondir après ces ruptures. Il s'agit de permettre la construction du parcours professionnel et la mobilité choisie. Depuis sa conception, le statut du travailleur s'est vu décliné dans un certain nombre de droits rattachés à la personne comme le CPA, les droits rechargeables... Mais aussi la portabilité du DIF et des complémentaires-santé qui permet aux salariés de conserver leurs avantages même après une rupture de contrat de travail. Sans cesse actualisé, le statut du travailleur de la CFTC est un projet visionnaire et réaliste. Il porte des propositions concrètes qui revendiquent la primauté de la personne sur les exigences de l'économie. Attachée dès ses premières heures à la participation des salariés aux fruits de l'expansion de leur entreprise, la CFTC milite aujourd'hui pour un élargissement de la participation à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille (actuellement, la participation est obligatoire seulement dans les entreprises de plus de 50 salariés). La CFTC est favorable à la diminution du temps de travail afin, à la fois, de partager le travail et d'apporter, sur le plan individuel, plus de temps libre aux travailleurs (ainsi susceptibles d'améliorer leur vie familiale, associative ...).

1991 - LA VIE À DÉFENDRE

Avec son nouveau slogan, la CFTC se positionne au-delà des seules relations de travail, elle affiche plus clairement encore le sens donné à son action depuis des décennies : défendre la qualité de vie au travail et les parcours de vie, non seulement au travail, mais également en dehors de l'activité professionnelle.

1970 - LES ANNÉES 70-80 : ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS SA GLOBALITÉ

Dans un contexte économique défavorable, avec un essor sans précédent du chômage, les personnes et la société sont fragilisées. Les combats de la CFTC sur l'ensemble des pans de ce qui constitue la personne humaine - une personne engagée dans une vie professionnelle, une vie familiale, une vie citoyenne... - apparaissent plus pertinents encore. Soucieuse de la personne humaine dans sa globalité, la CFTC prend part à de nombreuses innovations sociales : formation professionnelle continue, généralisation des retraites complémentaires, chèques vacances, RMI...

1988

En 1988, La CFTC initie les conventions de conversion, qui ont pour objet de contribuer au reclassement des salariés licenciés pour raison économique ou menacés d'un licenciement économique en leur permettant de trouver une formation appropriée et de pouvoir bénéficier d'un revenu de remplacement sous forme d'une allocation spécifique de conversion.

1985

En 1985, elle soutient la création de l'allocation parentale d'éducation.

1984

En 1984, la CFTC s'engage avec succès dans la bataille en faveur de la liberté scolaire.

1980

En 1980, grâce à son président en exercice, Jacques Tessier, la CFTC fait voter une loi qui permet aux demandeurs d'emploi d'être considérés comme travailleurs ; ils peuvent ainsi maintenir leur droit à la retraite.

1963 - DANS LES ANNÉES 60... LA CFTC REFUSE LA POLITISATION DE SON COMBAT

En 1968, les accords de Grenelle sont négociés par les représentants du gouvernement Pompidou, des syndicats et des organisations patronales. La délégation CFTC est conduite par Jacques Tessier. Conclue le 27 mai 1968, ils aboutissent notamment à une augmentation de 35 % du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) et de 10 % en moyenne des salaires réels. Les accords de Grenelle prévoient aussi la création de la section syndicale d'entreprise. La loi du 27 décembre 1968 rend effective cette avancée remarquable du droit du travail qui reconnaît un contre-pouvoir syndical dans l'entreprise.

1964 - Le congrès CFTC de novembre 1964, au Palais des Sports à Paris, aboutit à la scission du mouvement en deux organisations syndicales distinctes : la CFTC et la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail). La CFTC élit Joseph Sauty à sa tête et refuse la politisation au service de la lutte des classes. Elle prône un syndicalisme indépendant des partis politiques, favorisant le dialogue et la négociation. En 1963, la grève générale des mineurs des Charbonnages de France a comme revendication principale le rattrapage du retard des salaires miniers sur ceux de l'industrie privée. Les conditions météorologiques de la fin d'hiver étant particulièrement rudes, le gel des canaux perturbe l'approvisionnement de la région parisienne en combustible. Le gouvernement craint une aggravation de la pénurie. Le 4 mars, le général de Gaulle signe un décret portant réquisition des mineurs qui reste lettre morte : les grévistes réquisitionnés ne cèdent pas. La grève est lancée par la CFTC. Elle débute le 1er mars et est tout de suite très suivie. Le mouvement prend une ampleur nationale, avec des manifestations sur tout le territoire, y compris à Paris. Le travail ne reprend que début avril, après la signature d'un accord portant sur une hausse des salaires de 6,5 % au 1er avril, portée à 8 % en octobre, puis enfin à 11 % en janvier 1964.

1945 - L'APRÈS-GUERRE, LA CFTC ACTIVE AU SEIN DES ORGANISMES PARITAIRES

En octobre 1945, le gouvernement provisoire d'après-guerre signe une ordonnance assurant la création du système de sécurité sociale obligatoire pour tous les salariés. Elle s'accompagnera d'une refonte du principe des assurances sociales et d'une reconnaissance du rôle des complémentaires et des mutuelles. À la libération, les idées de la CFTC se retrouvent dans les nationalisations, dans l'appel général en faveur du redressement du pays..., ses militantes et militants agissent dans les comités d'entreprise, à la sécurité sociale...

En avril 1947, à l'occasion des premières élections des administrateurs de la sécurité sociale, la CFTC obtient 26 % des suffrages. Au fil des années et des réformes, la gestion paritaire se déploie et la CFTC, avec les autres OS, participe à la gestion de la formation professionnelle, de l'Unédic (association pour la gestion de l'assurance chômage par délégation)

1944 - SECONDE GUERRE MONDIALE : LA CFTC DIT NON À VICHY

Le 15 novembre 1940, des responsables de la CFTC et de la CGT se réunissent clandestinement et publient le « manifeste des douze », qui est à la fois un acte public d'opposition à la politique du gouvernement de Vichy et une analyse du rôle du syndicalisme présent et à venir.

Le CNR comptait dans ses rangs des représentants de partis politiques mais aussi des syndicalistes. Pour la CFTC, Gaston Tessier et Georges Bidault participent à l'élaboration du « programme d'actions de la Résistance », publié le 15 mars.

1944. Ce programme comportait à la fois un « plan d'action immédiate » et un ensemble de « mesures à appliquer dès la libération du territoire ». Il contenait un volet politique et un volet économique et social, qui fut repris et appliqué à la Libération. On y trouve notamment les projets de nationalisations, de sécurité sociale et des comités d'entreprises. À la fin des années 40, la CFTC refuse la fusion avec la CGT. Attachée au pluralisme syndical - synonyme de démocratie - la CFTC refuse la constitution d'une seule force syndicale monolithique.

En 1943, ces deux organisations syndicales participent à la constitution du conseil national de la Résistance (CNR).

1930 - DE NOUVEAUX DROITS DÉBATTUS DANS LES ANNÉES 30

La CFTC formalise ses propositions qui se concrétisent par exemple en 1932 avec la loi généralisant les allocations familiales à l'ensemble des salariés et, en 1936, avec le « Plan CFTC ». Publié le 15 mai 1936, ce plan propose un salaire minimum, la réduction de la durée du travail, des logements sociaux, les conventions collectives, etc.

En 1936, les salariés obtiendront finalement notamment la semaine de 40 heures de travail et deux semaines de congés payés. À l'époque, deux tendances s'affrontent : la CGT, révolutionnaire, en tant que syndicat instrument de la révolution politique, et la CFTC, réformiste, en tant que syndicat fer de lance pour transformer la société.

1920 - LES FEMMES PEUVENT ADHÉRER À UN SYNDICAT SANS L'AUTORISATION DE LEUR MARI ...

Très tôt (vers 1899), la CFTC a vu naître et se développer les premiers syndicats féminins. Tout en étant affiliés à la CFTC, les syndicats féminins chrétiens conservent une large autonomie organisationnelle qui favorise l'émergence de fortes personnalités. Ces militantes développent un discours et des pratiques axés sur la défense du travail féminin mais aussi pour la possibilité pour les femmes mariées de rester au foyer. L'action de Marie-Louise Rochebillard (1860-1936), pionnière du syndicalisme féminin, préfigure les combats pour le respect de la personne dans sa globalité et ses choix de parcours de vie. La présence, dès 1919, de plusieurs syndicats féminins dans les structures membres de la CFTC attestent de la large audience de la CFTC parmi les travailleuses.

1919 - AVEC LA CFTC, NAISSANCE DU PLURALISME SYNDICAL

Les 1 et 2 novembre 1919, rue Cadet, à Paris, 200 délégués représentant 350 organisations votent à l'unanimité la constitution de Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC). La CFTC regroupe déjà une grande diversité de métiers et couvre de nombreuses régions. Le 1er président est Jules Zirnheld (1876-1940). Le secrétaire général est Gaston Tessier (1887-1960). L'organisation se réfère notamment à l'encyclique Rerum Novarum (publiée en 1891 par le pape Léon XIII, cette encyclique reconnaît les droits des ouvriers et dénonce la misère ouvrière) et accueille tous les travailleurs acceptant d'appliquer les idéaux de la morale sociale chrétienne. Fidèle à l'œuvre des premiers syndicats, la CFTC met en place des bureaux de placement, des services juridiques, des caisses d'entraide et des services sociaux. Dès sa création, en 1919, la CFTC a une vision internationale et est soucieuse du bien-être des travailleurs au-delà des frontières nationales. Elle participe à la fondation de la confédération internationale des syndicats chrétiens (98 délégués représentant 3,5 millions de salariés, essentiellement européens).

1887 - LES PREMIERS SYNDICATS CHRÉTIENS DÉFENDENT LES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

1887

Des militants chrétiens fondent le syndicat des employés du commerce et interprofessionnels (Seci). Et bientôt à Lyon, vont naître les premiers syndicats féminins chrétiens ...

1886

En 1886, est créé le syndicat des journalistes chrétiens.

1884

En 1884, la loi Waldeck-Rousseau autorise la mise en place de syndicats.



Projet CFTC

Pour nous, le dialogue est un outil privilégié pour concilier performances économiques et sociales en parvenant à des accords « gagnant-gagnant », pour les salariés comme pour les entreprises. Notre statut de syndicat réformiste nous pousse à privilégier un dialogue social efficace.

Un tel dialogue social pourrait être inscrit dans la Constitution car il est une opportunité pour réformer le marché de l'emploi. Un comité paritaire permanent du dialogue social en lien avec le Gouvernement et les partenaires sociaux identifierait les sujets sur lesquels solliciter le dialogue entre partenaires.

Nous construisons un nouveau contrat social – Un syndicalisme constructif.

De nouveaux emplois sont en train de naître, parfois hors du champ de l'entreprise. Une carrière ne s'envisage plus dans une seule entreprise, et les trajectoires professionnelles sont davantage marquées par des périodes de rupture et de transition.



Nos valeurs ? Le dialogue et la recherche de solutions nouvelles : un syndicalisme constructif et positif, où l'humain trouve toute sa place. Défendre comme Personne. Au Coeur de la Personne.

Notre rôle ? Garantir vos droits et améliorer vos conditions de travail.

Notre responsabilité ? Être un acteur majeur du paritarisme et bâtir quotidiennement votre environnement social (retraite, logement, chômage, famille...).

Paritarisme →

On appelle paritarisme la gestion des organismes sociaux par un nombre égal de représentants des salariés et des employeurs, sans intervention de l'Etat. Ce régime, souvent méconnu du grand public, participe pourtant au quotidien de nombreux français : retraite, logement, chômage, famille, formations...

La CFTC a œuvré à sa mise en place, à son développement et à son évolution au service du monde du travail, tout en veillant à ce que l'Etat reste à sa place de garant du bien commun, laisse jouer la subsidiarité et n'intervienne qu'en cas de nécessité. Au quotidien, grâce au travail des milliers d'administrateurs et de mandatés, la CFTC participe à la gestion de nombreux champs de la vie des français.

Les villages CFTC : des actions de promotion du paritarisme

Être mandaté CFTC : *Représentants de la CFTC, des militants défendent les intérêts des salariés et les positions confédérales dans l'ensemble des organismes paritaires.*

Aujourd'hui, les bouleversements du monde du travail consécutifs à la généralisation du numérique, l'émergence de nouveaux sujets de négociations (comme l'écologie) ou de nouveaux risques liés au changement climatique peuvent faire entrer le paritarisme dans une nouvelle ère.

La CFTC s'attache ainsi à faire du paritarisme un élément incontournable de la protection sociale à la française.

Qu'est-ce qu'une organisation syndicale (OS) ? En France, les confédérations syndicales ont vocation à représenter et défendre les salariés de tous les secteurs, professionnels et géographiques. Afin de pouvoir négocier avec les employeurs ou les pouvoirs publics, l'OS doit être qualifiée de « représentative » (c'est à dire franchir le seuil des 8 % de voix aux élections professionnelles). Aujourd'hui, cinq OS (**dont la CFTC**) sont représentatives en France.

NOUS SOMMES TOUS ENGAGÉS DANS UNE VIE PERSONNELLE, FAMILIALE, CITOYENNE OU ASSOCIATIVE. PARCE QU'ELLE S'ATTACHE À CONSIDÉRER LA PERSONNE HUMAINE DANS SA GLOBALITÉ, LA CFTC ŒUVRE POUR LA CONCILIATION DES TEMPS DE VIE

LA CFTC C'EST :

140 000 adhérents. 650 syndicats affiliés à la Confédération. Une présence dans l'ensemble des régions françaises (métropole et outre-mer) et dans tous les secteurs professionnels. 45 % de femmes et 55 % d'hommes militent à la CFTC. 101 ans d'existence et d'actions. La première OS au sein de TF1, Décathlon, Auchan, Éram, Boulanger, Leroy Merlin...

		
<p>DURA LEX, SED LEX !</p> <hr/> <p>LA CFTC EST N°1 CHEZ LES EMPLOYÉS DES TRIBUNAUX DE GREFFES.</p>	<p>BESOIN D'Y VOIR PLUS CLAIR ?</p> <hr/> <p>LA CFTC EST PREMIÈRE CHEZ LES LUNETIERS ET OPTICIENS DE DÉTAIL.</p>	<p>AU NOM DE LA ROSE !</p> <hr/> <p>PRÈS D'UN JARDINIER SUR DEUX A VOTÉ CFTC, UNE GRAINE BIEN PLANTÉE.</p>
	<p>ACCRO AU ZAPPING ?</p> <hr/> <p>LA CFTC EST N°1 CHEZ TF1 AINSI QUE CHEZ EUROSPORT.</p>	<p>DES SAVOIR-FAIRE PROTÉGÉS !</p> <hr/> <p>AVEC PLUS DE 70 %, LA CFTC ARRIVE EN TÊTE CHEZ LES DISTILLERIES ET CONFISERIES DE L'ÎLE DE LA GUADELOUPE.</p>
<p>LA CFTC EST LE SYNDICAT QUI OBTIENT LE PLUS DE VOIX CHEZ LE PERSONNEL DE SCIENCE PO.</p>	<p>BRICOLEUR ?</p> <hr/> <p>LA CFTC EST LA PREMIÈRE OS DANS LES MAGASINS LEROY-MERLIN.</p>	<p>À LA POINTE DE LA RECHERCHE !</p> <hr/> <p>LA CFTC EST PASSÉE DE 6 À 18 % CHEZ SANOFI.</p>
		

Les Valeurs

Le respect de la dignité de chaque personne

C'est reconnaître la dimension sacrée de l'être humain. La valeur d'un salarié, actif ou non actif, ne dépend ni de sa condition, ni de son âge, ni de sa religion, ni de son sexe ni de son niveau hiérarchique dans l'entreprise : elle est absolue. Dans l'entreprise, cela se traduit par l'intérêt porté à tous (de l'apprenti au cadre supérieur), par la négociation, par le refus que les personnes soient traitées comme des objets, des marchandises ou des machines. Le respect de la dignité nous conduit à être acteur de la vie de l'entreprise et engendre des droits concrets et implique des devoirs.

Le Bien commun

Pour nous, à la CFTC, l'entreprise est d'abord une communauté de personnes avant d'être un outil économique. Dans cette perspective, la prise en compte du bien commun se traduit par l'intérêt que nous portons à tous, par la négociation et par le respect de la dignité de chacun. Chaque personne est à la fois un travailleur, un parent, un membre associatif, un consommateur, un citoyen, dont il s'agit de concilier les intérêts parfois divergents et de favoriser l'épanouissement. Au même titre que le respect de la personne, les ressources naturelles doivent être gérées de manière responsable, dans le respect des générations futures.

La subsidiarité

Le principe de subsidiarité, c'est donner leur pleine liberté d'action aux personnes et aux communautés de base ou corps intermédiaires. Les décisions sont ainsi prises par les personnes ou les groupes directement concernés et donc les plus à même de juger du bien-fondé de leurs décisions. La subsidiarité est donc le fondement de la décentralisation et du dialogue social dans les entreprises, établissements et les secteurs professionnels.

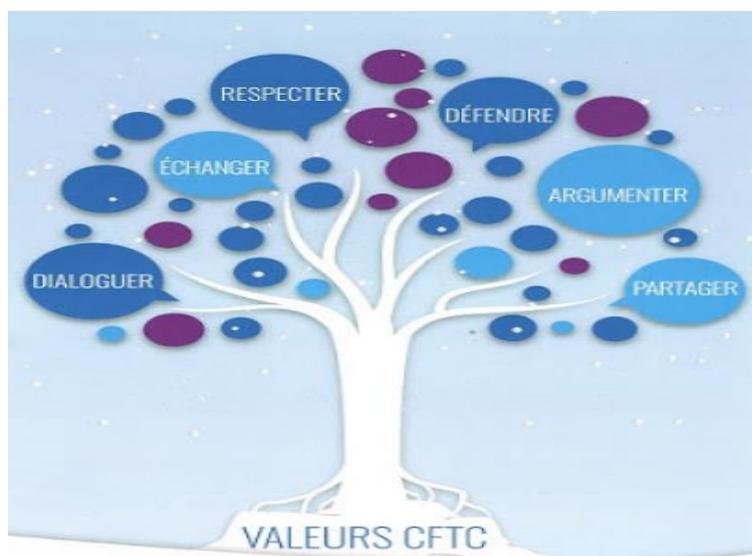
La fraternité

Nous avons l'exigence d'une justice pour tous avec priorité donnée à ceux qui ne pèsent pas lourd dans les rapports de force : les plus faibles et les plus démunis. Elle nous engage à construire la paix sociale, à renouer par des actions concrètes, les liens de solidarité. Elle favorise des comportements positifs : le dévouement, une démarche d'action constructive, le souci de vérité, la confiance, être ouvert et rassembleur...

Un syndicalisme d'inspiration sociale chrétienne

Cette inspiration n'impose pas de pratiques ou de convictions religieuses. Mais est guidée par les principes sociaux chrétiens, sur lesquels elle s'appuie pour constamment répondre aux enjeux économiques et sociaux. Elle est le fondement d'un monde plus juste et plus humain qui valorise la solidarité, la liberté, la responsabilité, la justice sociale, la participation démocratique, l'exigence d'un développement durable.

« La CFTC se réclame et s'inspire des principes de la morale sociale chrétienne, en toute indépendance politique ou religieuse » Article 1 des statuts de la CFTC.



Nos acteurs sur le terrain

- 10 000 représentants CFTC présents dans vos entreprises et vos établissements.
- 2 000 administrateurs CFTC œuvrent pour vous, quotidiennement, dans les organismes paritaires : famille, santé, logement, emploi, formation professionnelle, retraite...

Vos droits seront toujours à défendre Dans un monde en bouleversement, l'action syndicale est plus que jamais nécessaire pour garantir vos droits, améliorer vos conditions de travail et prendre la main sur votre parcours professionnel.

Le dialogue primera Dialoguer c'est échanger et s'écouter. Dialoguer, c'est reconnaître que personne ne détient toute la vérité. Cela implique donc d'accepter d'avoir tort et admettre que l'autre peut parfois avoir raison. Ce dialogue est une des valeurs de la CFTC, qui fonde une conception unique du syndicalisme : le syndicalisme constructif.

Qu'est-ce que le dialogue social ? Le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants [...] des employeurs et des travailleurs [...] sur des questions relatives à la politique économique et sociale, présentant un intérêt commun.

Nos actions

Nous protégeons les salariés Dans une entreprise, et quelle que soit sa taille, la CFTC informe sur les droits des salariés, notamment sur les thématiques des conditions de travail, de santé et de sécurité.

Nous négocions pour les salariés Les représentants de la CFTC sont là pour porter la voix des travailleurs et négocier pour eux les conditions de travail les plus adaptées.

Nous sommes gestionnaires des organismes de protection sociale La CFTC siège au sein d'organismes paritaires (organismes gestionnaires de la sécurité sociale, assurance chômage, système de la formation professionnelle...). Employeurs et salariés y sont représentés à parts égales et gèrent, par décision politique, l'orientation et l'utilisation des cotisations.

Nous pesons au niveau national En tant que partenaire social, la CFTC intervient pour donner son avis et son positionnement dans différentes institutions de la République. Par exemple, les élus CFTC sont régulièrement auditionnés au Parlement sur des thématiques précises (élaboration d'un projet de loi...).

Nous protégeons les actifs

Dans une entreprise, quelle que soit sa taille, la CFTC accompagne les salariés. Nous agissons pour faciliter les échanges entre le travailleur et l'établissement employeur. Veiller, informer, alerter, protéger et proposer, telles sont les missions de la CFTC. La CFTC a par exemple milité en faveur du droit à la déconnexion. (Objectif : mieux respecter les temps de repos et de congés)

Nous négocions pour les actifs

Nous portons des revendications selon nos principes et nos ambitions pour les travailleurs. Nous intervenons à plusieurs niveaux, toujours dans un esprit de dialogue et de construction sociale : négociation au niveau interprofessionnel, dans les branches professionnelles et dans l'entreprise.

Nous gérons les organismes de protection sociale dans l'intérêt de chacun

L'action syndicale passe également par la gestion des organismes paritaires : Sécurité sociale, chômage, formation... Employeurs et salariés y sont représentés à parts égales. Ensemble, nous gérons, par des décisions politiques, l'orientation et l'utilisation des cotisations sociales.

Nous pesons au niveau national

La CFTC est un partenaire social de poids : elle fait partie des 5 organisations syndicales représentatives au niveau national, et peut donc légitimement s'exprimer au nom des salariés. Ce statut lui permet de donner son avis et son positionnement dans les différentes institutions de la République. Les élus CFTC sont régulièrement consultés et auditionnés (au Parlement, au sein des Ministères, à l'Élysée...) sur des thématiques liées à l'actualité sociale.

La représentativité de la CFTC lui permet de participer aux négociations nationales interprofessionnelles et d'être représentée dans les organismes paritaires. Mais, depuis la loi « portant rénovation de la démocratie sociale » publiée au *Journal officiel* du 21 août 2008, les règles de représentativité syndicale ont changé. Désormais, ce sont les élections en entreprise qui la conditionnent, au niveau des entreprises de plus de 10 salariés dès l'entrée en vigueur de la loi de 2008, ainsi que dans les branches professionnelles et au niveau interprofessionnel.

Certaines de nos actions marquantes :

- Obtention de la renégociation d'un accord télétravail : septembre 2020, la CFTC claque la porte d'une réunion de dernière chance sur le télétravail. Cela n'a pas été vain : les négociations peuvent débuter dans des conditions favorables, selon la Confédération.
- Relance de l'apprentissage suite à la crise sanitaire : la CFTC obtient la mise en place d'aides financières et matérielles exceptionnelles pour les apprentis.
- Introduction du droit à la déconnexion dans le Code du travail.
- Contribution à la transition écologique à travers la création de nouveaux emplois.

Un réseau qualifié pour répondre à vos interrogations Les militants de votre syndicat ou de votre section sont informés, formés et outillés pour vous accompagner et vous aider. Quelle que soit la thématique, dans votre vie personnelle comme dans votre vie professionnelle, l'expertise du réseau CFTC est à votre service.

Des services juridiques. Accompagnement. Constitution et défenses de dossiers.
FICHES PRATIQUES, COURRIERS TYPES, ACTUALITÉS... LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS JURIDIQUES

Des services négociés avec la MACIF La CFTC et la MACIF sont des partenaires privilégiés depuis plus de 35 ans. En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un service d'information juridique en cas de problème personnel ou professionnel, d'une protection juridique dans le cadre de votre activité professionnelle.

Des formations spécifiques Afin de découvrir la CFTC et vous former sur des thématiques spécifiques, des formations sont organisées chaque année.

Une communauté et des outils pour mieux vous informer En adhérant à la CFTC, vous rejoignez une communauté : plus de 5 200 fans sur Facebook ainsi que 16 000 abonnés sur Twitter suivent l'actualité du syndicat ! Vous bénéficiez également de communications locales, de *La Vie à défendre* (magazine bimestriel), ainsi que de votre espace, spécialement conçu pour les adhérents.



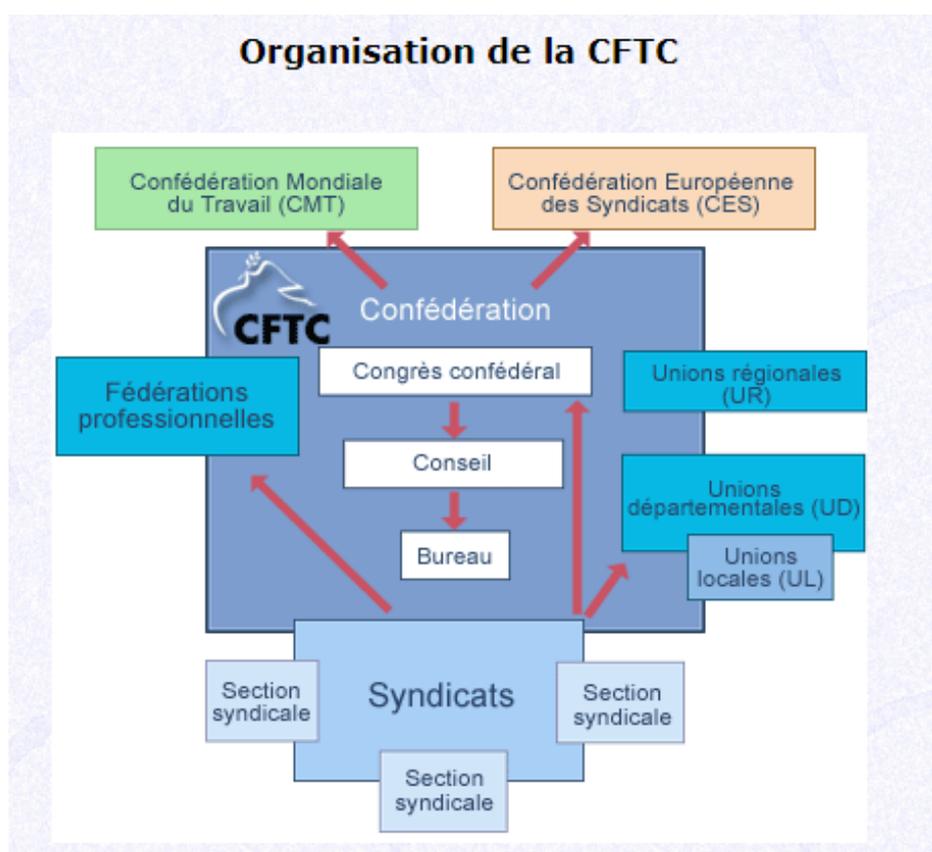


LE SYNDICAT CFTC

Implantée dans toutes les professions et sur tout le territoire, la CFTC compte aujourd'hui **650 syndicats affiliés à la Confédération**. Forte de ses **140 000 adhérents**, elle est organisée selon une double structure : professionnelle et géographique. Chaque organisation a pour principal objectif d'apporter le meilleur service à ses adhérents. On distingue 4 services essentiels : le conseil juridique, la formation, la communication et le soutien dans l'action syndicale. Ces services sont assurés par les diverses structures CFTC.

Le syndicat : Il est l'organe de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs. Il peut être départemental, multi-départemental ou national. Il est représenté sur les lieux de travail par des sections syndicales d'entreprise pour des personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou connexes. Le syndicat désigne les Délégués syndicaux (DS) dans les établissements ou entreprises qui relèvent de son champ de compétence professionnel et géographique.

UNE ORGANISATION Démocratique qui porte les attentes du Mouvement



La **CFTC** est divisée en autant d'Unions Régionales que de Régions en France et 93 unions départementales et interdépartementales.

Elle compte 650 syndicats regroupés en 14 fédérations professionnelles (commerce-services-forces de vente, enseignement privé, métallurgie et aéronautique, collectivités territoriales, santé, protection sociale et emploi, transports, postes-télécoms et médias, communication, banques, travail temporaire, agriculture, bâtiment et travaux publics, industries chimiques et connexes)

Configuration syndicale CFTC

La Confédération : les instances confédérales décisionnaires.

Le **Congrès Confédéral** est l'instance suprême de la CFTC. Il se réunit tous les 4 ans sur convocation du Conseil Confédéral. Il est composé de représentants des syndicats. **Le Conseil Confédéral**, élu pour 4 ans, met en œuvre les orientations fixées au Congrès. Il se réunit tous les 2 mois. **Le Bureau Confédéral** est élu par le Conseil Confédéral et regroupe en son sein une équipe de 12 à 16 membres. Il se réunit au moins une fois par mois, veille à l'application des statuts, au bon fonctionnement des services confédéraux et contrôle la gestion financière de la Confédération.

⇒ **Les Dirigeants de la Confédération nationale** : un président, un secrétaire général, une trésorière (Cyril Chabanier, Eric Heitz, Isabelle Therain)

un Bureau Confédéral de 15 membres : les 3 dirigeants, plus 4 vice-présidences, 4 postes d'adjoints de secrétariat général, 1 adjoint trésorier, 3 autres membres.

Un Conseil Confédéral :

Conseillers confédéraux élus (25 membres)
Conseillers désignés par les fédérations (23 membres)
Conseillers désignés par les unions régionales (21 membres)
Conseillère confédérale désignée personne qualifiée (1)
Secrétaires confédéraux (3)



“ Soyons de ces militants dynamiques, intègres, compétents et fraternels, témoins authentiques des valeurs que nous défendons, avec une foi qui déplacera les montagnes. Et merci à la CFTC qui nous permet de vivre une aussi belle aventure humaine ”. **Jean Bornard, Président Confédéral de 1981 à 1990.**

“ Avec toute la CFTC, je refuse d'alimenter le climat de fatalisme et de morosité, sinon de sinistrose, qui s'est installé dans beaucoup d'esprits. Notre cri est un cri de révolte contre les injustices qui s'accumulent mais il est aussi un cri de fraternité et d'espérance ”. **Alain Deleu, Président Confédéral de 1993 à 2002.**

“ Chaque adhérent, chaque militant, chaque dirigeant a apporté sa pierre à cette histoire. Chacun continue à l'écrire. Une histoire partagée qui donne du sens à nos actions présentes et alimente notre réflexion pour l'avenir et les formes de notre engagement ”. **Philippe Louis, Président Confédéral de 2011 à 2019.**

JE CONSTRUIS LA CFTC AU QUOTIDIEN

Un adhérent = Une voix ! Adhérent CFTC, vous avez la possibilité de participer à la vie du syndicat ou de votre section syndicale : élire vos dirigeants, vous prononcer sur la politique du syndicat lors de l'Assemblée générale, consulter la comptabilité du syndicat.

La CFTC siège dans des organismes paritaires et négocie sur les questions de Sécurité sociale, de l'assurance chômage ou encore de la formation professionnelle. Employeurs et salariés gèrent, par des décisions politiques, l'orientation et l'utilisation des cotisations. La CFTC mandate et forme ses militants pour la représenter dans les conseils d'administration, afin de défendre les intérêts des salariés et de leur famille.

Rôle du militant en entreprise. Le militant en entreprise défend les intérêts des salariés et négocie les conventions et accords collectifs. Il peut également présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives.

Représentant syndical

Délégué syndical

Conseiller du salarié

Défenseur syndical

Conseiller prud'homal



Militer, avoir un mandat syndical CFTC, c'est prendre une part active à la vie de l'entreprise et faire en sorte d'améliorer les conditions de travail des collègues.

Que ce soit en tant que Délégué Syndical ou Délégué du Personnel, membre du Comité d'Entreprise ou encore du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail...et déjà comme membre du Comité Social et Economique.

Dans l'exercice de tous ces mandats, comme dans ceux de la fonction publique, la CFTC vous accompagne, en termes d'informations et de formation juridiques et économiques.

Militer, avoir un mandat syndical CFTC, c'est faire respecter la loi, aider les travailleurs en conflit avec l'employeur.

Pour la dignité de tous au sein de l'entreprise et pour le respect des droits de chacun, la CFTC vous apporte toute son expertise et la force de son réseau.

Militer, avoir un mandat syndical CFTC, c'est construire l'environnement social des travailleurs.

Devenir Négociateur de branches ou Délégué Syndical Central, c'est placer son action dans le champ de votre secteur professionnel.

Porter mandat CFTC au sein d'un Conseil d'Administration, c'est agir sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

Militer, avoir un mandat syndical CFTC, c'est partager les valeurs et les propositions de la CFTC.

C'est aller à la rencontre des travailleurs, être à l'écoute, dialoguer, apporter soutien et conseil et partager la vision d'une société plus juste.

C'est être constructif !

LA CFTC EN DIX MOTS ET QUI NE SONT PAS DE VAINS MOTS

POUR TOI, MOI, NOUS **POUR L'AVENIR**

POUR MA SANTÉ **POUR MON TRAVAIL**

POUR LES SALAIRES **POUR MES DROITS**

POUR LES ÉLECTIONS **POUR MA DÉFENSE**

LA CFTC EN 10 MOTS

Protection **Diversité**

Indépendance

Dialogue **Écoute** **Justice**

Famille **Responsabilité**

Solidarité **Négociation**

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre
TERRITORIAUX DE TOULON ET DU VAR

Parce qu'on a tous une bonne raison de voter !
Quelle que soit la vôtre, nous serons là pour vous !

LE SYNDICALISME DE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN : SOUS QUELLES FORMES, AVEC VOUS.

Dans un contexte de fortes évolutions du monde du travail, résultant essentiellement de la mondialisation et de l'interdépendance des économies, le syndicalisme CFTC doit intégrer dans ses combats :

- L'anticipation des transitions écologiques, numérique/robotique.
- La sécurisation des parcours des travailleurs, dans le cadre d'activités à statut variable.
- La protection sociale du travailleur attachée à sa personne.

PARTOUT, TOUT LE TEMPS, JE SUIS ADHÉRENT D'UN SMART-SYNDICAT ! UNE COMMUNAUTÉ FACEBOOK ET TWITTER

Rejoignez la communauté **Facebook de la CFTC** et ses 5 000 fans ! Suivez l'actualité du syndicat, partagez des contenus exclusifs.

La fan-page permet de suivre en temps réel les communiqués de presse, les photos et vidéos de la CFTC, l'agenda des prochains grands événements et bien plus encore...

Vous pouvez aussi **Twitter la CFTC**. C'est rapide, simple et surtout efficace pour mener une action syndicale n'importe où (en pleine opération de tractage en envoyant un tweet depuis son smartphone, avant la reprise d'une négociation pour informer les salariés des avancées obtenues). [twitter@syndicatCFTC](https://twitter.com/syndicatCFTC)

" Vos droits seront toujours à défendre "

Voyez GRAND avec la CFTC

Défendre vos droits

Dans un monde en bouleversement, **l'action syndicale** est plus que jamais nécessaire pour **préserver vos droits**, améliorer vos conditions de travail, garantir votre **qualité de vie** et privilégier l'humain.

Promouvoir le dialogue

Nous pensons que la violence engendre plus sûrement le chaos que le changement.
Dialoguer, c'est reconnaître que personne ne détient la vérité.
C'est donc, sans renier nos **valeurs**, accepter d'avoir parfois tort et surtout admettre que l'autre peut avoir raison.

Être constructif !

C'est une conception **unique** du syndicalisme, basée sur le dialogue et la recherche de **solutions innovantes**.
Défendre celui qui travaille et protéger celui qui ne travaille plus, croire au dialogue, à la négociation.
C'est cela être **constructif !**

CFTC, LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

Pour défendre celui qui travaille et protéger celui qui ne travaille plus, nous croyons au dialogue et en l'humain.

ADHERER



Adhérer à une organisation syndicale, pour être acteur de votre vie professionnelle.

La CFTC, c'est vous !

MILITER



Militer à la CFTC, c'est être constructif et faire vivre un projet de société.

Si ces références ont un écho en vous, rejoignez-nous

2019 – Les 100 ans de la CFTC

*(de la nécessité de l'opportunité d'une époque
jusqu'à la saisie de la modernité de la nôtre)*



« La CFTC a su s'ancrer dans la modernité »

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC), a tenu son congrès national du 5 au 8 novembre 2019 à Marseille, et a fêté ses 100 ans le 1^{er} novembre 2019.

Philippe Portier (Auteur d'*Un siècle de construction sociale. Une histoire de la CFTC*), ancien directeur du groupe de sociologie des religions et de la laïcité (CNRS/École pratique des hautes études), relate les évolutions du syndicat réformiste.

À l'origine de la CFTC, il y a la volonté de proposer une troisième voie, ni libérale ni socialiste, mais catholique.

La CFTC se construit en 1919 par agrégation de plusieurs syndicats d'ouvriers et d'employés. Au départ, le syndicalisme chrétien a des difficultés à s'implanter face à la puissance CGT, créée en 1895. Des zones de force se dessinent toutefois dans les commerces et le monde des employés. On le trouve aussi dans des secteurs ouvriers (mines, textile) des régions de forte catholicité, comme le Nord et l'Est. L'enracinement du syndicalisme chrétien s'opère dans l'entre-deux-guerres par un effet de l'unification des petits syndicats antérieurs.

1964 est l'année de la scission. Elle trouve sa source dans les éléments de tension déjà là avant la Deuxième Guerre mondiale, certains souhaitant s'éloigner non pas de la doctrine sociale de l'Église. En 1937, la création du SGEN, le syndicat général de l'Éducation nationale marque le début du divorce : ce syndicat est rattaché à la CFTC, mais rejette la mention de cette doctrine.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la tendance « Reconstruction » émerge autour du SGEN qui dessine un socialisme démocratique, hostile au communisme mais distant à l'égard du discours de l'Église qu'elle juge trop conservateur. Cette minorité devient majorité et en 1964, la CFDT voit le jour.

Les tenants de la ligne chrétienne, qui vont se ranger derrière la CFTC « maintenue », sont mis en minorité, et la CFDT récupère donc tout l'héritage du syndicat : ses locaux, ses archives, sa « marque », ses places dans les organisations internationales et sa représentativité ! Pour la CFTC, c'est une sorte de « retour à la case départ », avec quelques pôles militants dans les mines, les chemins de fer et le textile surtout dans des régions catholiques. L'action du général de Gaulle sera alors déterminante : il permet à la CFTC de récupérer sa représentativité juridique et réinstalle donc le syndicat chrétien à la table des négociations nationales, au côté de la CFDT.

Le nombre des adhérents chute. De 500 000 adhérents avant la scission, la CFTC passe à 50 000 adhérents en 1965. Mais dans les années 1990 le syndicalisme chrétien parvient à se réinventer avec des réflexions autour de la mondialisation et de l'individualisation de la société. Aujourd'hui, la CFTC compte environ 140 000 adhérents, un nombre non négligeable dans une période de crise du syndicalisme.

La grande force de la CFTC est de s'adapter au monde en articulant attention à la globalisation et intérêt pour l'individu, participation aux négociations paritaires et politiques de proximité dans les entreprises. Son taux de pénétration dans les entreprises augmente, là où la CGT et FO perdent des parts. La séparation d'avec la CFDT a conduit la CFTC à s'affranchir d'une forme de lourdeur historique pour s'ancrer dans la modernité.

La MODERNITE, c'est toujours nos 5 piliers:

Le Respect de la dignité de chaque personne

C'est reconnaître la dimension sacrée de l'être humain.

La valeur d'un salarié, actif ou non actif, ne dépend ni de sa condition, ni de son âge, ni de sa religion, ni de son sexe ni de son niveau hiérarchique dans l'entreprise : elle est absolue.

Dans l'entreprise, cela se traduit par l'intérêt porté à tous (de l'apprenti au cadre supérieur), par la négociation, par le refus que les personnes soient traitées comme des objets, des marchandises ou des machines.

Le respect de la dignité nous conduit à être acteur de la vie de l'entreprise et engendre des droits concrets et implique des devoirs.

Le Bien commun

Pour nous, à la CFTC, l'entreprise est d'abord une communauté de personnes avant d'être un outil économique.

Dans cette perspective, la prise en compte du bien commun se traduit par l'intérêt que nous portons à tous, par la négociation et par le respect de la dignité de chacun.

Chaque personne est à la fois un travailleur, un parent, un membre associatif, un consommateur, un citoyen, dont il s'agit de concilier les intérêts parfois divergents et de favoriser l'épanouissement.

Au même titre que le respect de la personne, les ressources naturelles doivent être gérées de manière responsable, dans le respect des générations futures.

La subsidiarité

Le principe de subsidiarité, c'est donner leur pleine liberté d'action aux personnes et aux communautés de base ou corps intermédiaires.

Les décisions sont ainsi prises par les personnes ou les groupes directement concernés et donc les plus à mêmes juger du bien-fondé de leurs décisions.

La subsidiarité est donc le fondement de la décentralisation et du dialogue social dans les entreprises, établissements et les secteurs professionnels.

La fraternité

Nous avons l'exigence d'une justice pour tous avec priorité donnée à ceux qui ne pèsent pas lourd dans les rapports de force : les plus faibles et les plus démunis.

Elle nous engage à construire la paix sociale, à renouer par des actions concrètes, les liens de solidarité.

Elle favorise des comportements positifs : le dévouement, une démarche d'action constructive, le souci de vérité, la confiance, être ouvert et rassembleur...

Un syndicalisme d'inspiration sociale chrétienne

Cette inspiration n'impose pas de pratiques ou de convictions religieuses.

Mais est guidée par les principes sociaux chrétiens, sur lesquels elle s'appuie pour constamment répondre aux enjeux économiques et sociaux.

Elle est le fondement d'un monde plus juste et plus humain qui valorise la solidarité, la liberté, la responsabilité, la justice sociale, la participation démocratique, l'exigence d'un développement durable.

« La CFTC se réclame et s'inspire des principes de la morale sociale chrétienne, en toute indépendance politique ou religieuse »

Article 1 des statuts de la CFTC



C'est un président sortant plutôt satisfait de son bilan qui est intervenu pour la dernière fois devant les délégués du Congrès. « Nous ne manquons pas d'idées ! » a-t-il déclaré. La CFTC se prévaut d'avoir été la première à parler des changements climatiques et numériques et la première à revendiquer un nouveau contrat social qu'il faut maintenant traduire en actes. C'est pourquoi elle s'est investie avec d'autres organisations dans le « Pacte du pouvoir de vivre ».

Montrant l'implication de son organisation dans les réformes, Philippe Louis n'a pas hésité à déclarer que « la CFTC modèle le modèle social autant que la société modèle la CFTC ». Une manière de dire que par le dialogue et la négociation « ont fait davantage bouger les lignes qu'en s'opposant frontalement » mais aussi que la CFTC évolue avec son temps.

Le président a ensuite souligné les progressions électorales de la CFTC et la progression de son nombre d'adhérents même si celles-ci restent modestes. Ainsi, la CFTC a progressé de 0,22 point sur la dernière mesure de la représentativité et annonce une augmentation de 10 000 adhérents entre les deux derniers congrès. La CFTC revendique 134 667 adhérents en 2017.

Illustrant les propos de son président, Bernard Sagez, secrétaire général sortant lui aussi, a présenté le rapport d'activité en quatre parties : Tout travail mérite un droit social ; Écologie et numérique ; Les lois travail ; Dynamique intense et ouverture vers l'extérieur. Principalement au menu de sa présentation, les retraites complémentaires, la réforme systémique des retraites, l'assurance chômage, la revendication d'un régime universel d'activité, la conciliation objectifs sociaux et écologiques, la loi Pacte et le télétravail. Autant de sujets sur lesquels la CFTC a tenté de peser. Ainsi, il a explicité l'attitude de la CFTC sur les lois travail en participant aux concertations avec le gouvernement plutôt que par la confrontation. En désaccord sur le renvoi au tout entreprise, elle a, selon lui, tout de même obtenu la reconnaissance de la branche dans les ordonnances Macron. Le secrétaire général a souligné l'importance du changement constitué par la mise en place des CSE tout en regrettant que globalement les entreprises n'aient pas joué le jeu du dialogue social.

Allant dans le même sens que le président, Bernard Sagez a mis en valeur quelques bons résultats électoraux de la CFTC notamment aux élections TPE et plus récemment dans les chambres d'agriculture (22 % en 2019 soit +9 points). Il fait même état d'un ratio entre le nombre d'électeurs et le nombre d'adhérents qui montrerait une CFTC plus attractive que les autres puisque, selon lui, elle obtiendrait 3,64 électeurs pour 1 adhérent contre 1,79 pour la CGT et 1,52 pour la CFDT.

Il souligne enfin le développement du numérique dans l'organisation notamment au travers de la mise en place d'un outil de e-formation à destination des militants et adhérents de la CFTC.

Des orientations encore plus consensuelles

Votées à main levée à la quasi-unanimité, les orientations pour le nouveau mandat que la nouvelle équipe aura à mettre en œuvre sont dans la continuité des textes précédents. Elles confirment la ligne réformatrice de la CFTC autour des valeurs sociales chrétiennes qui, si elles constituent une boussole, ne sont pas une fin en soi. Celles-ci se traduisent pour le rapporteur de la résolution, Cyril Chabanier, par trois principes : dignité de la personne, dialogue social et esprit constructif.

Les grands axes revendicatifs de la CFTC

Le travail est au centre d'un premier ensemble de revendications qui touche les rémunérations, le logement au travers d'Action logement, la qualité de vie au travail, en souhaitant une nouvelle négociation, la RSE, l'emploi et la formation professionnelle avec la nouvelle loi « qui nous oblige à être innovants ». La CFTC revendique aussi ce qu'elle appelle le « régime social universel d'activité » qui permettrait d'accompagner le travailleur toute sa vie professionnelle quel que soit son statut.

Sur la réforme des retraites, soulignons le soutien apporté au principe du régime universel de retraite tout en restant vigilant dans la phase de concertation sur le projet de loi autour de quelques principes : répartition, conservation des droits acquis, prise en compte des situations familiales (1er enfant et familles nombreuses,

réversion), reconnaissance des activités à forte valeur sociale et âge de départ maintenu à 62 ans. Plus largement en matière de retraite, la CFTC revendique l'indexation des pensions sur l'inflation et la non-différenciation de l'indexation selon les revenus.

Si la CFTC revendique l'approfondissement du dialogue social, Cyril Chabanier considère la mise en place des CSE comme une occasion manquée. Mais se voulant pragmatique, la CFTC encourage ses militants à s'approprier les réformes et à en tirer le meilleur pour repenser le dialogue social dans les entreprises.

La CFTC est particulièrement impliquée dans le Pacte pour le pouvoir de vivre. Elle ne veut pas œuvrer seule pour un nouveau contrat social et considère qu'ensemble les 50 organisations signataires du Pacte représentent un nombre « colossal » d'adhérents et donc d'électeurs, ce qui leur confère un poids considérable.

Un syndicat qui se veut au service des travailleurs

Sur le plan de l'action syndicale, sans surprise, l'accent est mis sur le dialogue. Cyril Chabanier résume par « négociation, médiation et en dernier recours la grève » la méthode CFTC. Il encourage les militants CFTC à faire preuve de proximité avec les travailleurs, d'ouverture aux autres, d'indépendance d'esprit et à avoir une attitude positive dans la négociation.

De syndicat de service, il voudrait faire de la CFTC un « syndicat au service » avec des actes conformes aux paroles. Pour cela, il souhaite être plus visible « on va travailler pour ça ! » a-t-il déclaré. L'application pour smartphone que la CFTC vient de mettre en place à destination de ses militants devrait favoriser la communication en interne.

Une équipe dirigeante fortement renouvelée

Avec 6 femmes sur 15 membres, la nouvelle équipe dirigeante de la CFTC est plus féminisée mais n'atteint toutefois pas la parité. Cette équipe est aussi rajeunie avec 7 militants et militants de moins de 48 ans dont le président (46 ans) et le secrétaire général confédéral Eric Heitz (47 ans). Celui-ci est issu de la métallurgie et de la région Grand-Est. Cyril Chabanier, statisticien à la CNAF, était président de la fédération de la protection sociale avant de devenir président confédéral élu avec près de 90 % des mandats.

Le Conseil confédéral (le parlement de la CFTC) est composé de membres élus, de représentants des fédérations, des unions régionales, d'une personne qualifiée (président de la CNAF) et de trois secrétaires confédéraux : 74 membres dont 29 femmes (une dizaine de plus que lors du dernier mandat).

L'avenir de la CFTC

Les responsables CFTC semblent penser que la représentativité de la CFTC au niveau national ne sera pas remise en cause lors de la prochaine mesure (cycle 2017-2020). Ils veulent même croire à une nouvelle progression de la CFTC. Une communication plus forte et une équipe nationale plus jeune et féminisée seront des atouts pour convaincre les salariés-ées.



UNION DEPARTEMENTALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Siège

3 Place de la Gare de l'Etat
44200 Nantes



Téléphone :

0251823361

Email :

udcftc44@yahoo.fr

Vous vous reconnaissez dans les valeurs prônées par la CFTC.

Ces valeurs fondent une conception unique du syndicalisme,
basée sur le dialogue et la recherche de solutions nouvelles : **le syndicalisme constructif.**

Pour la CFTC, vous êtes un travailleur, mais également une personne dont les projets professionnels, et personnels, sont précieux.

Soyez les bienvenus !

Vous avez des questions ou sur votre vie professionnelle, sur ses impacts sur votre vie personnelle ou sur vos droits sociaux ?

Vous avez des difficultés avec votre employeur ?

Les militants de votre syndicat sont formés, informés et outillés pour vous accompagner.

Ils sont bénévoles et là pour vous aider.

Envie de vous former sur la santé au travail ou de mieux connaître la CFTC ?

Votre fédération organise chaque année des formations.
Un privilège 100% adhérent !

Avec La Vie à défendre, le magazine bimestriel des adhérents CFTC, vous bénéficiez d'une information exclusive sur l'actualité sociale, économique et syndicale. Vous souhaitez approfondir : abonnez-vous aux newsletters Flashcom et la e-Lettre confédérale.



UD44 2019 - Mandats des Syndicats

Rang	Syndicats	Ident.				
1	AERONAUTIQUE	ME4401				
2	COL. TERRITORIALES	CT4402				
3	METALLURGIE	ME4403				
4	SNEC	EP4480				
5	CSFV	CS44317				
6	ASSURANCE-ASSIST.	CS4472				
7	BATI-TP	BT4401				
8	SANTE-SOCIAUX	SS4401				
9	IEG-OUEST	CM44311				
10	POSTES-TELECOMS	PT4442				
RETRAITES						
11	SNEPS	CS4482				
12	SICSTI	CS4473				
13	SOCIETE GENERALE	BA4484				
14	TRANSPORTS	TR44312				
15	BANQUE DE France	BA4480				
16	PROTECTION SOCIALE	PE4432				
17	BNP PARIBAS	BA4482				
18	CAISSE EPARGNE	BA4488				
19	GROUPE CIC	BA4470				
20	AGRI	AG44319				
21	SNEPL	EP4482				
22	SN EMPLOI	PE4483				
23	INSEE	FA447C				
24	DOUANES	FA4479				
25	TRAVAIL TEMPORAIRE	CS4479				



Rang	Identification du Syndicat
1 - 3 -	METALLURGIE
	ME4401 (Aéronautique)
	ME4403 (Tous les autres + DCNS)
	Total
2 -	COLLECTIVITES TERRITORIALES
	CT4402 (CG, NHab, NMét, NVil, ...)
	CTSN71 (Pompiers et Sdis)
	CTSN72 (Affot)
	Total
4 -	ENSEIGNEMENT-FORMATION
	EPSN80 (SNEC)
	EPSN82 (SNEPL)
	Total
5 - 6 - 11 - 12 -	COMMERCE-FORCES DE VENTE
	CSSM317 (CSFV)
	CSSN72 (Assurance-Assistance)
	CSSN82 (SNEPS)
	CSSN73 (Sicsti)
	CSSN79 (Travail Temporaire)
	CSSN77 (Afr/CSFV)
	CSSN86 (Snape)
	CSSN89 (Prof Jur)
	Total
7 -	BATIMAT -TP
	BT4401
	Total
8 -	SANTE-SOCIAUX
	SS4401 (CHU Nantes, Asmat, ...)
	Total
9 -	CHIMIE-TEXTILE-ENERGIE
	CMSN311 (IEG Ouest)
	CMSN75
	CMSN80
	CMSN86
	CM4405
	Total
10 -	POSTES-TELECOMS
	PTSM42 (43 +35 + 78)
	Total

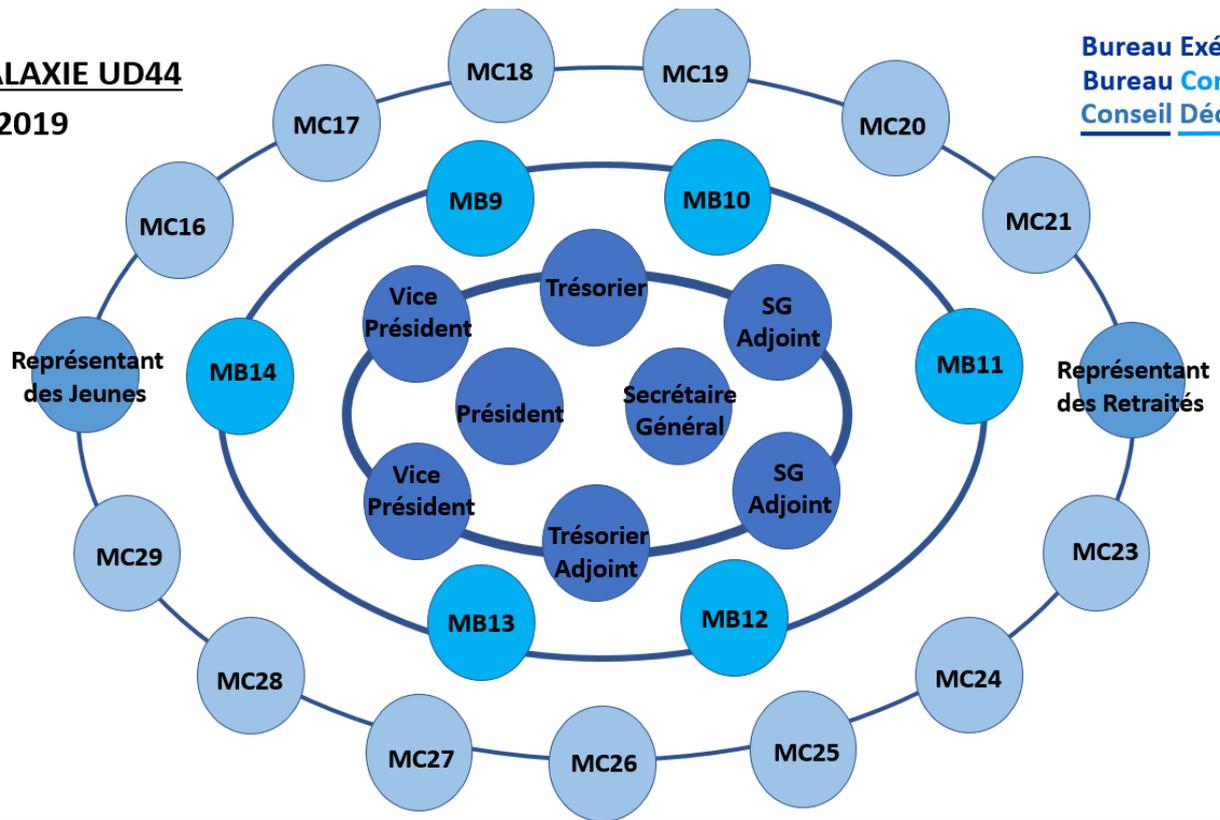
Rang	Identification du Syndicat
13 - 15 - 17 -	BANQUES
	BA4484 (Société Générale)
	BA4480 (Banque de France)
	BA4482 (BNP Paribas)
	BA4488 (Caisse Epargne)
	BA4470 (Groupe CIC)
	BASN73 (HSBC)
	BA4402 (Crédit Mutuel)
BA4499 (Isolés)	
	Total
14 -	TRANSPORTS
	TRSM312 (Sémitan, Ago, Véolia, ...)
	TRNS78 (Bretagne Centre Ouest, ...)
	TRSN79 (Britair)
	TRSN70 (Xpo Logistics)
TRSN77 (Loomis)	
	Total
16 -	PROTECTION SOCIALE
	PESM32 (Caf)
	PESN83 (Pole Emploi)
	PESN86 (Afp)
	PESN70 (Afr)
	Total
	AGRICULTURE
	AGSM319
	Total
	AGENTS DE L'ETAT
	FASN79 (Douanes)
	FASN76 (Afr Défense)
	FA4401 (DCN Indret)
	Ensemble des 8 autres FAXxxx
	Total
	COMMUNICATION
	COSN85 (Audiovisuel)
	COSN80 (Spectacle, Sport-Loisir, ...)
	Ensemble des 3 autres COxxx
	Total
	CHOMEURS
	CH4497
	Total
	RETRAITES
	AR4401
	Total



LA GALAXIE UD44

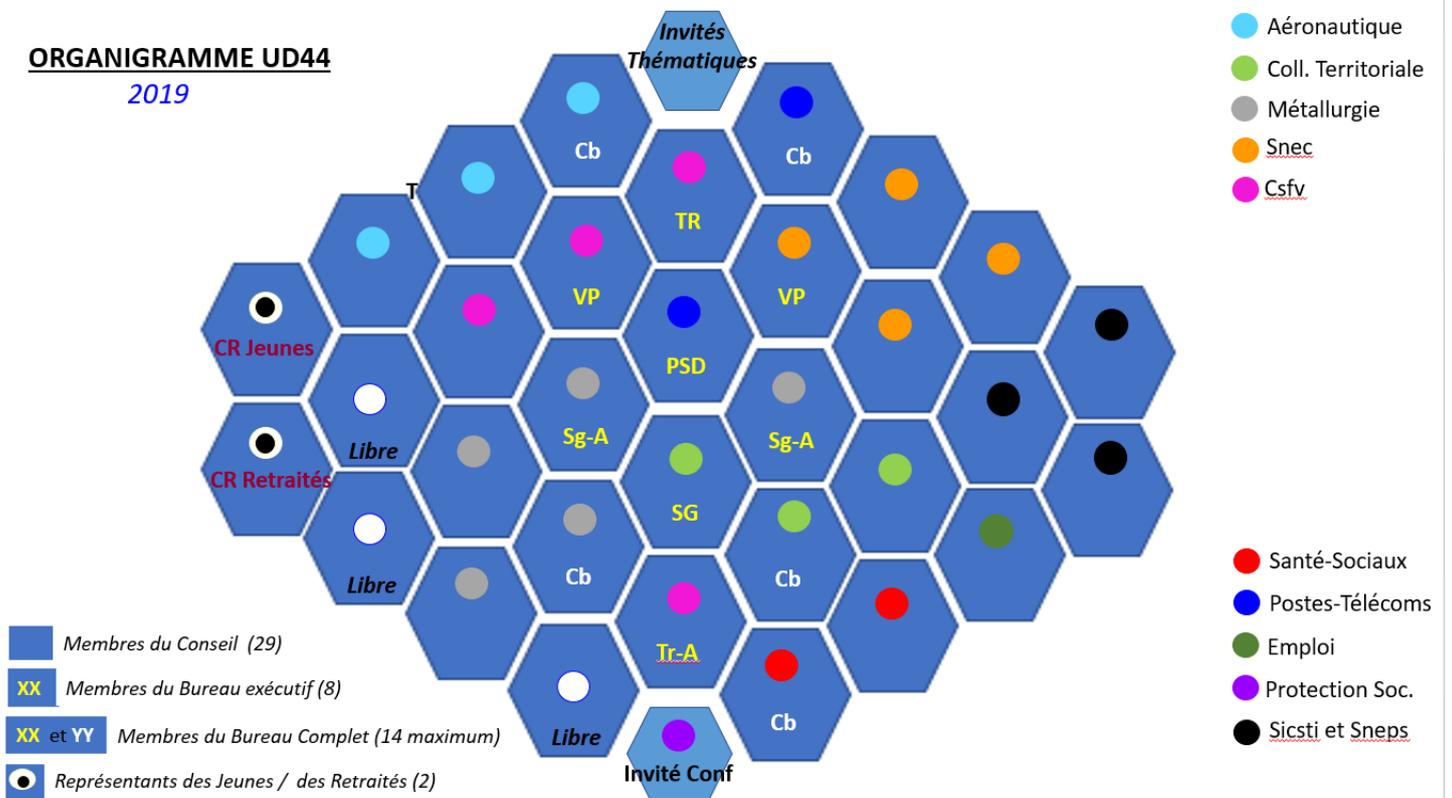
2019

Bureau Exécutif
Bureau Complet
Conseil Décisionnel



ORGANIGRAMME UD44

2019



- Membres du Conseil (29)
- Membres du Bureau exécutif (8)
- et Membres du Bureau Complet (14 maximum)
- Représentants des Jeunes / des Retraités (2)

MANDATS, DESIGNATIONS, REPRESENTATIONS

Nous sommes représentés, présents, participatifs, actifs :

- ➔ - ARS-CRSA (Agence Régionale de Santé – Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie)
 - CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
 - CARIF-OREF (Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation-Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation)
 - CDMCA (Conseil Départemental Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie)
 - CRAL (Comité Régional Action Logement)
 - MLNM (Mission Locale de Nantes Métropole)
 - ODDS (Observatoire Départemental du Dialogue Social)
 - SSTRN (Service de Santé au Travail de la Région Nantaise)
 - TJ Pole Social (Tribunal Judiciaire) et TJ Pole Agriculture
 - UDES (Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire)
 - URMA-CIFAM (Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
 - URSSAF (Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et Familiales)
 - et d'autres organismes comme APEC, CPRIA, ARACT, CROCT, CAEN, CEN,

- ➔ - PREFECTURE (Grands Dossiers, Arrêtés, Crise Sanitaire, Plan de Relance,...)

- ➔ - DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, de l'Emploi)

- ➔ - CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) ➔ - Nantes Métropole et Ville de Nantes ➔ - Département et Région

- ➔ - CESER (Conseil Economique, Social, Environnemental Régional)
 - ⇒ *Et du relationnel avec tout organisme dont les missions sont orientées économiques et sociales, santé et conditions de travail.*
 - ⇒ *Et du relationnel en intersyndicale. (OS et OP)*
 - ⇒ *Et le CPRI (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnel pour les TPE, très petites entreprises)*





C.F.T.C mais aussi Cœur,
 Conception, Construction, Coopération,
 Collaboratif, Contributif, Combatif
 Comprendre, Connaître, Concilier,
 Concordance, Convergence, Conscience,
 Considération, Convivialité, Cordialité,
 Clarté, Crédibilité, ...

